

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 21,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	20.1. au-dessus de 0.	55 deg.	27 pou. 6 lign.	N.-E.	Soleil.
Midi.	25.1. au-dessus	58 deg.	27 pou. 6 lign.	Est.	Pluie.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h. 9 min.	0 h.	7 h. 50 min.	Pleine lune.		19

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Juston, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 21 juin.

La chambre a grande hâte de se dispenser et de s'en retourner aux champs. C'est vainement que toute la province réclame, avec les plus vives instances, le vote de diverses lois d'intérêt local ; c'est vainement que l'on réclame le vote des douze ou quatorze projets de chemins de fer dont la construction ferait vivre, dès demain, des centaines de mille ouvriers, dans un moment où la misère est si grande dans les villes manufacturières. Vainement, enfin, la presse départementale, qui souvent est obligée à tant de sacrifices, demande la suppression du timbre. Les mandataires du pays sont pressés de partir, et s'ils votent le chemin de fer de Paris à la Belgique, c'est là tout l'effort qu'ils pourront faire.

#### QUELQUES FAITS DIPLOMATIQUES.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la cour d'Autriche accordait à madame la duchesse d'Angoulême le titre de majesté. Ce fait est grave et n'a pas besoin de commentaires. Ce n'est cependant pas le seul par lequel certaines cours du Nord ont témoigné leur sympathie pour la cause de la branche aînée. Voici les nouveaux renseignements que nous pouvons donner sur ce sujet :

M. de Metternich est sur le point de partir pour ses terres de Bohême. Son voyage aurait pour but une entrevue avec Mme la duchesse d'Angoulême. Nous devons ajouter qu'elle n'aurait aucun résultat immédiat ; tout dévoué qu'il est à la Russie, le prince est trop prudent pour oser risquer ainsi son influence. Il sait que la maison impériale respecte dans les héritiers de Charles X des parents malheureux, mais qu'elle ne se fait pas illusion sur leur impuissance politique. Cependant elle n'est pas unanime dans cette opinion, et à la cour, dans la famille même de l'empereur, surtout dans la branche Est-Modène, on ne cesse de rêver des projets d'une troisième restauration.

La Russie de son côté cherche bien plus laborieusement à relever la légitimité et sa fortune. M. de Tatischeff, ambassadeur russe à Vienne, déploie depuis quelque temps une grande activité. Il vient de faire un voyage à Venise, excursion qui n'était qu'un prétexte pour se rapprocher de la petite cour de Goritz, de la famille de Charles X, et il n'a vu que le membre le plus entreprenant, Mme la duchesse de Berry, avec laquelle il a eu une longue conférence dans une auberge, dans le bourg d'Opschina.

On sentira mieux encore la portée de tous ces mouvements, en les rapprochant des actes plus ou moins expressifs par lesquels les divers petits princes d'Allemagne ont cherché à protester contre l'union de la princesse Hélène avec l'héritier du trône élevé par la révolution de juillet. Le prince qui gouverne la Hesse électorale n'a pas voulu avoir connaissance du passage de la princesse, sa proche parente, dans ses terres, où cependant elle s'est arrêtée deux fois, à Foulda et à Hanau. La cour de Prusse elle-même, dont le roi a pris la part la plus active à cette négociation, a opposé au mariage de vives résistances ; le prince royal aurait fait à ce sujet des représentations à son père, et un ordre seul du roi l'aurait décidé à recevoir sa cousine.

On sait que le grand-duc Charles de Mecklenbourg, chef de conseil-d'état, commandant général de la garde royale, a donné sa démission de ses charges après la publication d'un mémoire dont toutes les feuilles ont parlé. Mais ce qu'on sait moins, c'est que ce mémoire allait jusqu'à appliquer à l'union de la maison de Mecklenbourg avec la maison d'Orléans une expression qui eût été injurieuse si elle n'était ridicule.

Le frère de Mme la duchesse d'Orléans, le grand-duc Paul de Mecklenbourg, aurait défendu de son côté, aux

deux gazettes qui se publient dans ses états, d'annoncer le mariage de sa sœur. Au départ de la princesse, toute réjouissance fut défendue sur son passage, et le maire de la petite ville de Grabow, pour être allé lui présenter ses hommages, fut puni d'une amende de 50 thalers. Ces faits sont d'autant plus graves, que le grand-duc Paul a épousé une des princesses de la maison de Prusse.

Nous croyons encore être bien informés en assurant qu'avant son départ pour la France, la princesse Hélène aurait reçu d'un puissant monarque, son auguste parent, une lettre qui désapprouvait en termes formels l'alliance qu'elle allait contracter.

Il est impossible de ne pas voir dans des symptômes si nombreux une preuve du peu de bienveillance des cabinets du Nord pour la royauté de 1830. Qu'elle se garde de leur faire des sacrifices, et qu'elle s'attache à développer la puissance extérieure de la France : là est sa force et sa sûreté. (Commerce.)

La semaine n'a pas été bonne pour les dynastiques ; la nouvelle de l'entrevue d'Abd-el-Kader et du général Bugeaud a jeté une honte ineffaçable sur la camarilla, dont le général Bugeaud est l'organe. Ceci a besoin d'être pris d'un peu haut. Nous avons toujours dit que l'opinion du château depuis 1830 est qu'il faut tôt ou tard abandonner Alger ; un engagement même a été pris sur ce point avec l'Angleterre ; lorsque M. le comte Molé était de l'opposition, il aimait à raconter une séance du conseil de 1830, dans laquelle il s'était formellement opposé à cet abandon proposé de haut, et une petite conférence qu'il avait eue avec le prince de Talleyrand partant pour l'ambassade de Londres, sur le même sujet. Quand le maréchal Clauzel a été envoyé à Alger, cette même pensée n'a pas cessé de dominer le château ; si l'on a choisi le maréchal, c'est que la camarilla croyait devoir quelque chose à l'opinion publique ; en même temps des ordres secrets ont été envoyés pour contrarier toutes ses mesures ; on n'a été à l'aise que lorsque deux hommes du château, les généraux Bugeaud et Damremont, ont été envoyés dans la colonie.

Il est faux que le général Bugeaud ait outrepassé ses ordres en traitant avec Abd-el-Kader ; ces ordres lui ont été donnés par le château, et sous la responsabilité de M. Molé : comment M. Molé désavouerait-il à la tribune le récit dramatique et pastoral publié par un journal ministériel du soir, puisqu'il a été fait sous sa dictée par M. Linguet, secrétaire de la présidence ? Sans doute en ce moment le président du conseil, en face de l'opinion publique qui se déchaine, désavoue le général Bugeaud ; c'est son habitude politique ; personne n'a moins de fermeté, de convictions profondes sur les hommes et les choses que M. le comte Molé. Mais le général Bugeaud est homme à dire la vérité ; nous la proclamerons haut, cette vérité, et la voici :

La camarilla et M. Molé ont écrit les instructions du général Bugeaud pour le traité avec Abd-el-Kader ; on lui a commandé d'en finir avec cette malheureuse affaire d'Alger, car c'est ainsi qu'on qualifie dans un certain monde la grande colonisation d'Afrique.

Au reste, pourquoi le ministère se gênerait-il le moins du monde avec les chambres ? Avez-vous assisté à la séance d'hier, quand MM. Berryer et Mauguin ont voulu révéler les turpitudes africaines ? On ne se contente plus de stupides cris, de trépignements ; le mot d'ordre du centre est maintenant de taper comme des écoliers, avec des couteaux de bois, pour empêcher les orateurs de parler ; c'est une manière tout comme une autre de troubler les discussions et d'escamoter le budget. Autrefois tel général gagnait ses grades sur le champ de bataille, tel magistrat obtenait de l'avancement après de longs services ; aujourd'hui il suffit de s'armer d'un couteau de bois et de frapper bien fort sur les bureaux de la chambre, de manière à assourdir les membres de l'assemblée : grades, honneurs, tout vous arrive, sans que vous ayez autre chose à faire. Les électeurs de la France doivent être bien heureux des choix qu'on leur fait. Ils paraissent comme l'honneur et l'habileté politique de la camarilla et de M. Molé sont très-compromis dans l'affaire d'Alger, il a été convenu avec le président du conseil qu'on ne laisserait pas parler l'opposition ; on craint qu'elle ne révèle quelque nouvelle saleté.

Cette excellente chambre, ce magnifique centre, seront-ils dissous cette année ? En appellera-t-on aux élections ? C'est une

grande question sur laquelle on n'est pas d'accord. Les collègues sont bien dévoués sans doute, mais on craint un de ces coups imprévus d'indignation en France ; il y a de ces revirements subits d'opinion dans notre pays, les lâchetés y sont mal prises, et tous les actes qui affont depuis si longtemps peuvent amener une réaction puissante dans les esprits. Avec notre mauvaise loi électorale on ne peut pas avoir une chambre patriote, mais il peut arriver une majorité tiers-parti nuancée de gauche dynastique, ce qui est très-redoutable pour M. Molé. (Nouvelle Minerve.)

On se rappelle que l'affaire de MM. Tiphaine et Boursy, prévenus de plusieurs délits de presse, à raison de la publication d'un tableau synoptique des accusés d'avril, avait été renvoyée au 17 de ce mois. Les débats de l'affaire Pitton ayant rempli toute l'audience du 17, la cause a été appelée dimanche 18. Sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Chanay, le jury a rendu une réponse négative sur les questions de culpabilité, et les deux prévenus ont été acquittés.

Mercier, amnistié d'avril, arrêté à Lyon dans le cours du mois dernier pour rébellion envers les agents de la force publique, a été condamné hier 20 juin, par le tribunal correctionnel, à une année de prison.

Le préfet du Rhône donne avis, en date du 20 du courant, que, par suite de la décision de la commission spéciale, les nantissements déposés au Mont-de-Piété pendant le mois de mai 1836, pour des prêts de trois, quatre et cinq francs, seront rendus gratuitement aux déposants qui justifieront faire partie de la classe ouvrière.

Pour obtenir cette délivrance gratuite, les déposants, porteurs de reconnaissances, devront les faire viser par le commissaire de police de l'arrondissement de leur domicile, et les remettre ensuite, de midi à trois heures, à la direction du Mont-de-Piété, dans le bâtiment de la Halle-aux-Blés, où il leur en sera donné un récépissé.

Les reconnaissances qui n'auront pas été présentées avant le 6 juillet prochain ne seront plus admises au bénéfice du retrait gratuit.

Le préfet du Rhône donne avis que le vendredi 30 juin 1837, à une heure du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la Préfecture, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1829, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture de pierres à faire pour l'entretien de la route royale, n° 6, de Paris à Chambéry, pendant les années 1838, 1839 et 1840. Cette fourniture est divisée en sept lots qui seront adjugés séparément entre les signataires de ces soumissions.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la 2<sup>me</sup> division de la Préfecture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours.

Le maire de la ville de Lyon donne avis que les opérations du tirage au sort de la classe de 1836, pour la ville de Lyon, auront lieu dans l'ordre ci-après :

- 1<sup>er</sup> canton, comprenant aussi la commune de la Guillotière, lundi 3 juillet prochain, à 8 heures du matin. — 5<sup>e</sup> canton, comprenant aussi la commune de Vaise, le même jour, à midi.
- 2<sup>e</sup> canton, mardi 4 juillet prochain, à 8 heures du matin. — 3<sup>e</sup> canton, en y comprenant la partie de la commune de la Croix-Rousse qui dépend dudit canton, le même jour, à midi.
- 4<sup>e</sup> canton, y compris le complément de la Croix-Rousse, mercredi 5 juillet prochain, à 8 heures du matin. — 6<sup>e</sup> canton, le même jour, à midi.

En conséquence, les jeunes gens qui se sont fait inscrire sur les tableaux de recensement sont invités à se présenter dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville aux heures susdites et les jours de tirage de leur division respective.

Pour l'arrondissement de Villefranche, le tirage aura lieu : jeudi 29 juin 1837, Villefranche. — Vendredi 30, Anse. — Lundi 3 juillet, Bois-d'Oingt. — Mardi 4, Tarare. — Mercredi 5, Thisy. — Vendredi 7, Lamure. — Dimanche 9, Monsols. — Lundi 10, Beaujeu. — Mardi 11, Belleville, à 9 heures du matin très-précises.

Pour les cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon : jeudi 29 juin 1837, l'Arbresle. — Vendredi 30, St-Laurent-de-Chamousset. — Samedi 1<sup>er</sup> juillet, St-Symphorien. — Dimanche 2, Vaugneray. — Mardi 4, Givors. — Mercredi 5, Condrieu. —

#### LES ROBERT MACAIRE,

GALERIE MORALE.

PAR DAUMIER ET CH. PHILIPPON.

(50 lithographies ; chez Aubert, galerie Véro-Dodat.)

Chaque époque invente des types grotesques qui résument ses vices, ses travers, ses ridicules, ses tendances ; personnages qui sont l'œuvre d'appartenance à personne exclusivement, car ils sont l'œuvre de tout le monde un peu. On ne saurait dire, la vérité du temps, de quelle main est parti le premier coup de crayon qui a ébauché leur figure ; mais l'ébauche une fois faite, c'est à qui perfectionnera l'encre dessin, à qui complètera ses traits, les fera saillir, en augmentera le relief, et les caractérisera de toutes les nuances que fournit à chacun sa propre observation. L'idée première de ces types populaires ressemble à ces globes de neige, qui, simples boules à leur point de départ, finissent en roulant de mains en mains, et finissent par devenir des montagnes.

Le personnage de Figaro lui-même, quelle qu'ait été sa personnalité native, a singulièrement gagné à cette cotisation universelle. Il est permis de croire que Beaumarchais et ses premiers auteurs étaient loin d'y découvrir tout ce que le public et surtout certains critiques se sont plus à y voir dans la suite. Mais sans remonter si haut, et sans arguer de conceptions aux mille fois plus profondes et plus élevées d'emblée lui-même à l'époque littéraire, nous pouvons citer, parmi les principaux types contemporains de ce genre, ce Mayeux si populaire naguère

et maintenant si oublié. Je ne sais de quel cerveau de Jupiter en goguette il s'élança pour faire son tour de France ; mais, lorsqu'il vint pour la première fois, en 1829, poser simultanément devant le public de Paris, dans les colonnes d'un petit journal et sur les vitraux d'un marchand d'estampes, ayant pour introducteurs, ici un journaliste qu'il ne nous appartient pas de nommer, et là notre si spirituel Grandville, il y avait vingt ans déjà qu'il courait toutes les grandes routes sans que le public l'eût aperçu, égayant toutes les conversations de diligences, ornant toutes les tables d'hôte, enrichissant chaque jour sa biographie de tout ce que le punch, le vin de Champagne et le désœuvrement équestre des commis-voyageurs pouvaient y ajouter d'incroyables facéties.

Les Parisiens ne lui accordèrent d'abord qu'une froide hospitalité, comme il arrive toujours en pareil cas. Mayeux put se ranger, lui aussi, parmi les grands hommes méconnus de l'époque, car les temps n'étaient pas encore venus pour lui. Ils vinrent enfin, et l'on sait toute la vogue que ce type burlesque de la courdisse fanfaronne obtint subitement, lorsque le lendemain de la révolution de juillet eut exhumé de leurs caves tant de héros après coup. Artistes, écrivains, public, tout le monde prit part à l'œuvre. L'héroïque bossu parcourut toutes les phases de la vie sociale, jusqu'à ce qu'enfin le mauvais goût et l'imbécillité, ces fossoyeurs inévitables de toutes créations, grandes ou petites, folles ou tristes, bonnes ou mauvaises, s'emparèrent du pauvre diable, le dépouillèrent de son peu de verve, de son peu de sens et de gaité, et l'enterrirent, tout vivant encore, avec tant d'autres excellentes choses, dans cette grande fosse commune qu'on appelle la satiété.

Hélas ! telle fut aussi la pénible jeunesse de Robert Macaire. Lorsque cet autre enfant du siècle, de bien plus belle venue, essaya ses premiers pas dans le monde, le monde le méconnut ! Pauvre Macaire ! Fils du hasard, il lui fallait tout devoir à son père. On connaît, en effet, les circonstances de sa nativité. C'était pendant la Restauration. Un mélodrame de la plus naïve espèce, un mélodrame pur-sang, comme on dirait maintenant, l'Auberge des Adrets, était à l'étude sur l'une des scènes du boulevard du crime. Auteurs, acteurs, directeurs, souffleurs, machinistes, tous ne voyaient que des brigands fort ordinaires dans les deux héros de la pièce, lorsqu'à la représentation, Frédéric, l'acteur principal, pour se venger, dit-on, par une chute éclatante, de l'ennui que lui avaient causé les répétitions, s'avisait de pousser jusqu'à la charge la plus folle le brigandage emphatique et sombre de son personnage. Il était certes bien éloigné lui-même de se douter de l'effet qu'allait produire sa capricieuse rancune. Le public rit beaucoup de la parodie. Au lieu d'une chute complète, ce fut un grand succès de rire que l'acteur obtint malgré lui. Les auteurs, j'imagine, ne songèrent plus dès lors à récriminer, et durent se féliciter naïvement, comme M. Jourdain, d'avoir fait une si belle chose sans s'en douter. Le succès augmenta même chaque jour, car chaque jour Robert Macaire et son digne compère Bertrand ajoutaient quelque charge aux charges de la veille.

Toutefois, rien n'était décidé encore sur les hautes destinées dramatiques du double type qui venait de naître. Le public s'en amusait beaucoup, mais sans y attacher plus d'importance qu'à telle autre farce amusante et neuve. Il fallait que des circonstances significatives vissent aussi révéler le sens caché de

Vendredi 7, Mornant. — Samedi 8, Saint-Genis-Laval. — Lundi 10, Limonest. — Mardi 11, Neuville, à neuf heures du matin très-précises.

On annonce qu'une société d'amateurs a proposé à la commission centrale de secours de donner une représentation dramatique au bénéfice des ouvriers sans travail. Cette proposition ayant été agréée, la représentation projetée aura lieu au Cirque des Brotteaux, le lundi 26 juin 1837.

Voici le programme de cette représentation extraordinaire, qui ne peut manquer d'amener un nombreux concours de curieux au Cirque des Brotteaux :

*La Mort de Kleber, ou les Français en Egypte*, mimodrame historique et militaire en 3 actes et à grand spectacle. — Cette pièce sera ornée de marches, combats, revues, danses, manœuvres d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. — *Nota.* Aucun coup de feu ne sera dirigé du côté du public. Pour éviter tout accident, les fusils seront chargés sans baguettes.

*Yatol, ou le Petit-Fils d'un grand Homme*, vaudeville en un acte, de M. Scribe.

*Sans Tambour ni Trompette*, vaudeville en un acte, de M. Carmouche.

Une nouvelle affiche donnera les détails de cette représentation et les noms des amateurs qui seront chargés des différents rôles.

Prix des places : Loges de 8 places, 24 f.; id. de 6 places, 18 f.; id. de 5 places de côté, 10 f.; amphithéâtre, 2 f. 50 c.; premières, 2 f.; secondes, 1 f. 25 c.

On trouvera des billets : Au café du Cirque, aux Brotteaux; au café Grand; au café Rochet, hôtel de Milan; au café Lyonnet, place des Terreaux; chez M. Hignard, coiffeur, rue du Plat; au café de Mille-Colonnes, place des Célestins; au café de la Comédie, place des Célestins; au café Parisien, place des Célestins; au café du Gymnase, place de la Préfecture; au café Girard, place Bellecour; au café Bory, rue de Puzy; au café Pintard, au Jardin-des-Plantes; au café de la Colonne, place des Terreaux.

Paris, 19 juin 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le traité Bugeaud, quoi qu'on dise, n'a pas été ratifié; les observations ne sont que la couverture du rappel du général. Toutes les notabilités militaires ont été appelées à se prononcer, et toutes ont improvisé la conduite du diplomate, en déclarant que jamais elles n'eussent voulu subir la honte d'une telle paix. En conséquence de ces opinions nettement formulées, M. le ministre de la guerre a envoyé un officier supérieur à Alger, comme *en cas*, pour parler aux événements. Un aide-de-camp a été également porter les observations du cabinet à M. Bugeaud. Toutefois un de nos lieutenants-généraux les plus accrédités aurait blâmé la lenteur ministérielle dans un cas aussi grave; et quand le ministre lui a dit qu'il avait envoyé un officier sur les lieux, M. Roguet a répondu: « Ce n'est pas un officier qu'il fallait envoyer, mais une division et un maréchal pour commander l'expédition. Quant à votre désaveu, il fallait le faire parvenir par toutes les voix de l'armée. L'empereur l'eût fait porter par cinquante officiers d'ordonnance plutôt que par un seul. »

— On prétend que M. Gabriel Delessert a trouvé à faire excuser les meurtres involontaires dont son incurie est coupable. Toutefois, comme en police il faut un responsable, on assure que le commissaire du quartier de l'Ecole-Militaire sera destitué pour n'avoir pas provoqué l'enlèvement des grilles et l'ouverture de nouvelles issues pour la sortie du Champ-de-Mars, où la fête devait appeler un si grand nombre de curieux.

— M. le préfet du Morbihan a, dit-on, été appelé par le télégraphe, à Paris, dans la journée d'hier. Pour les personnes qui connaissent ce département et M. Leroy qui l'administre, cet appel pourrait indiquer le premier pas d'une épuration administrative dont les dévoués à M. Guizot seraient victimes. Cette mesure serait-elle l'initiative de la dissolution? On peut tout croire d'un ministère qui se vante de n'avoir pas de système et qui, aux accents de la *Marseillaise* dont il réveille la jeunesse, ne sait pas cependant rejeter franchement un traité honteux, et signer l'amnistie des contumaces. Nous le disons avec regret, ce cabinet n'aura jamais la force de dissoudre la chambre; il faut à pareil acte un pouvoir plus viable, et l'on peut presque affirmer que si la dissolution de la chambre a lieu, ce serait œuvre doctrinaire.

— Depuis l'entrée de la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin sur le territoire français, on n'avait plus entendu parler de l'envoyé de cette puissance. Il paraît que M. Oerthling avait reçu l'ordre de son souverain qui le confinait à vingt lieues de Paris, pendant tout le temps des fêtes du mariage. M. Oerthling est, dit-on, fort affecté de ce qu'il appelle son exil. On croit qu'il a envoyé sa démission et qu'il sera remplacé par un diplomate à qui la duchesse d'Orléans

ne pourra reprocher d'avoir protesté contre le mariage de la princesse Hélène.

— Les journaux allemands annoncent qu'on a fait de nombreuses arrestations en Italie parmi les membres d'une association dont le siège est à Barcelone, et qui s'intitule la Jeune Europe. Le but de ces révélations de police est de représenter l'Espagne comme un foyer de républicanisme et de propagande qu'il faut se hâter de réprimer.

— Les nouvelles d'Angleterre sont fort insignifiantes. Le roi est toujours dans le même état. Il a profité d'un moment où sa maladie était moins intense pour créer ses médecins chevaliers, ce qui prouve qu'il regarde son état comme bien menaçant et qu'il a grande confiance dans les ressources de la faculté. La cour de la princesse Victoria augmente à chaque crise nouvelle qui ébranle la constitution du vieux roi. Les torys sont dans le désespoir.

Faits Divers.

On lit dans la *Gazette de New-York* du 26 mai :

« Le bruit qui avait couru que le général Jackson avait eu une traite protestée, et qu'il avait perdu une somme considérable par la faillite de la maison Yeatman, Wood et Co, est entièrement controuvé. Nous avons vu une lettre du vieux général, dans laquelle il dit que depuis vingt ans il n'a pas fourni une seule traite sur qui que ce soit; qu'il ne doit pas un dollar, sauf ce que lui ont coûté deux ou trois esclaves qu'il a achetés pour son fils adoptif, et que tous les bruits que l'on a fait courir relativement à ses traites, ses endossements et ses pertes sont entièrement faux et dénués de toute espèce de fondement. »

— Le paquebot de New-York, le *Sheffield*, a apporté des journaux du 25 mai; ce navire apporte également de bonnes remises et environ 20,000 liv. st. espèces. On apprend par cette voie qu'il a été fait des achats considérables de lingots arrivés du Canada et de l'intérieur, en toute apparence, pour l'exportation.

Les banques du Canada ont suivi le mouvement, elles ont suspendu les paiements en numéraire. Les actions, qui avaient monté de 15 à 20 pour 100 aussitôt après la suspension des paiements en numéraire à New-York, ont depuis fléchi beaucoup. (*Globe.*)

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur)

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

Séance du 19 juin.

M. Mallet, inscrit pour la discussion des chemins de fer, donne lecture d'un discours dans lequel il s'attache à critiquer le système adopté par le gouvernement pour la confection des chemins de fer.

L'orateur voudrait, comme M. Jaubert, que le gouvernement, au lieu de concéder à des compagnies l'établissement des chemins, les construisit lui-même sur toutes les grandes lignes. Il soutient qu'avec ce mode il y aurait un bénéfice énorme pour les contribuables et le commerce, puisque l'Etat, à l'aide d'un tarif même inférieur à celui fixé pour les compagnies, c'est-à-dire suffisant seulement pour l'entretien des chemins, et l'amortissement de la dépense, procurerait chaque année au trésor plus de 30 millions, et au commerce une économie de plus de 80 millions.

M. Mallet demande où sont les grands travaux exécutés par les compagnies qui puissent être mis en comparaison avec les routes, les canaux, etc., construits par l'administration des ponts-et-chaussées. Il vote pour la construction des chemins de fer; mais il ne veut pas de concession ni d'adjudication.

M. Auguis: En 1719, il y avait, rue Quincampoix, à Paris, un homme contrefait et difforme, dont l'omoplate arrondie servait de pupitre à toutes les personnes qui voulaient se livrer au trafic des banques. Cet homme était le symbole de l'agiotage. Plus tard, se métamorphosant en tulipe, on le retrouva en Hollande. En 1723, se transformant en la compagnie des Indes françaises, il fit de nouvelles dupes. On le vit, suivant la marche des temps, se reproduisant sous la forme de fermiers-général, d'huile, de savons, et toutes les formes que vous voudrez pour paraître nouveau aux yeux des personnes qui voudraient se laisser séduire. Après avoir épuisé toutes les transformations, l'agiotage n'a rien trouvé de mieux que de se présenter sous la forme de chemin de fer. (Hilarité.)

Le temps des mandats et des assignats étant passé, il a cru pouvoir rappeler la confiance évanouie, en se présentant, tantôt sous la forme d'un chemin de fer de Paris à Marseille, tantôt sous la forme d'un chemin de Bruxelles à Paris, et aussitôt on a vu les esprits avides se jeter au-devant de l'agiotage. (Rumeurs.)

ment qu'on ne flétrisse du nom de niaiserie.

On comprend, du reste, que dans une thèse si générale nous ne pouvons tenir compte des exceptions. Oui, le doute a tout décoloré, tout flétri, tout tué, hommes et choses, arts et lettres, intelligences et sentiments, tout ce qui appartient à ce monde qui s'en va. La foi! Qui est-ce qui a de la foi, si ce n'est par habitude, hormis quelques bonnes vieilles femmes? L'enthousiasme! Qui est-ce qui a encore de l'enthousiasme, de l'enthousiasme vrai, ailleurs que sur les lèvres? Les gardes-champêtres eux-mêmes n'en ont plus que par ordre supérieur, comme partie nécessaire de leur uniforme. L'amitié! Oh! dites-le-moi, où sont-ils les Nisus, les Euryales de ce temps-ci? La reconnaissance! Gardez-vous d'y compter. Le sens du beau! Montrez-m'en les œuvres? L'amour! L'amour véritable n'existe plus lui-même, si ce n'est dans quelques jeunes ames de quinze à seize ans. Passé cet âge, il y a des libertins, il n'y a plus d'amoureux. Je ne connais guère que les pompiers et les garçons perruquiers qui aient conservé le feu sacré, et qui sachent encore aimer véritablement, aimer de cœur, non de tête et non de sens.

Hélas! c'est qu'un seul amour est resté debout au milieu de cet écroulement universel; c'est l'amour de l'argent, c'est la cupidité, avec toutes les passions viles qui lui servent de but, avec toutes les supercheries, tous les dolis, tous les crimes même qui lui servent de moyens.

Toutefois, comme une société ne pourrait subsister vingt-quatre heures si chacun de ses membres s'abandonnait sans réserve aux entraînements de cette passion commune à tous, il a bien fallu, en attendant les règles de l'avenir, remplacer les

Le premier orateur, après vous avoir fait voyager en omnibus sur toute la surface de la terre, vous a presque fait planer au-dessus de l'atmosphère terrestre, en vous conduisant en ballon; il n'y a eu dans la discussion que la vapeur qui n'ait pas été employée, car la discussion n'a guère avancé. (Bruit divers.) M. Auguis, s'appuyant sur le travail du savant M. Mathieu, rapporteur du projet de chemin de fer de Paris à Rouen, s'efforce d'établir que la France doit entrer sans doute dans la voie des chemins de fer, mais qu'elle doit le faire avec prudence, quelque séduisante que soit l'idée de couvrir la France de chemins de fer.

L'orateur déclare que l'on a cité, dans l'exposé des motifs des divers projets, les chemins de fer qui existent en Angleterre comme étant fort considérables, tandis qu'en réalité la France possède une étendue de chemins de fer plus grande que l'Angleterre, si l'on en excepte les chemins entrepris par les particuliers dans un intérêt privé.

M. Legrand: Vous êtes dans l'erreur. M. Auguis: J'ai en main la preuve qu'abstraction faite des chemins de fer construits par les particuliers et dans un intérêt particulier, le total des chemins de fer de l'Angleterre n'est que le cinquième de ce que la France en possède. J'ai également la preuve que, si l'on en excepte le chemin de Manchester, l'intérêt des chemins de fer en Angleterre n'atteint pas 6 p. 0/0.

L'orateur voudrait que l'administration fit des études sérieuses pendant l'intervalle de la session et apportât le résultat de ses travaux à la législature prochaine, au lieu de se jeter aveuglément dans un système qui peut ne pas donner de meilleurs résultats que les lois sur les canaux de 1821 et 1822.

L'orateur déclare qu'il n'est nullement opposé aux chemins de fer, mais qu'avant de sacrifier à cette œuvre des sommes énormes, il faut terminer nos canaux, nos routes royales, départementales et vicinales. Alors seulement que ces voies de communication seront en bon état d'achèvement et d'entretien, il sera temps de faire des chemins de fer.

La chambre passe au scrutin sur les projets de loi d'intérêt local votés samedi.

Le scrutin donne le résultat suivant: Votants, 236; boules blanches, 224; boules noires, 12.

La chambre adopte.

M. Berryer a la parole sur les chemins de fer. Je ne suivrai pas l'orateur dans l'examen qu'il a fait de ce qui se passe dans les pays étrangers pour le comparer à ce qui s'exécute en France; pour moi, je considère la question relativement à votre intérêt national, sans m'occuper des autres pays.

La question des chemins de fer est résolue, et la chambre n'a pas à la résoudre; elle ne peut même pas clore la session sans en voter quelques-uns. La question est résolue par la force des choses, et je ne crois pas qu'on puisse discuter les chemins de fer en eux-mêmes. En effet, chez nos voisins, des chemins de fer se préparent; le chemin de Trieste va porter les marchandises de la Méditerranée au cœur de l'Allemagne; le chemin de fer d'Anvers à Bruxelles portera au cœur de l'Allemagne les produits commerciaux de la navigation des deux mers. Si nous nous laissions devancer par nos voisins, nous perdriions tous les avantages de notre immense littoral. La question du transit des marchandises est d'autant plus importante que sur notre frontière du Nord, c'est le gouvernement belge qui, lui-même, exécute l'entreprise et pourra, propriétaire du chemin de fer, accaparer le transit par le port d'Anvers, pour toute l'Allemagne, en abaissant les tarifs de manière à ruiner votre belle position dans la Manche, à ruiner votre bel établissement du Havre. (Agitation.)

Ainsi le premier chemin de fer à établir est celui du Havre, comme l'a fort bien établi M. Jaubert. On a dit qu'on voulait lier Paris à Londres: soit! c'est ce que je désire; mais c'est pour cela même que je repousse cette année le chemin de fer de Belgique. En effet, ce n'est pas à Calais, à Boulogne, au Havre qu'on nous mène: c'est à Anvers (vive sensation), et c'est Anvers que vous allez lier avec Londres. (Nouveau mouvement.) La raison donnée dans l'exposé des motifs du chemin de la Belgique est pour moi la raison déterminante pour préférer le chemin du Havre qui, j'espère, sera bientôt poussé jusqu'à Strasbourg, et nous donnera ainsi tout le transit de l'Allemagne. Je demande donc que ce chemin soit voté le premier. Je crois également que nous devons nous occuper d'une ligne qui lie la Méditerranée au Nord. (Bruit.) Il faudra exécuter un chemin de fer passant d'Orléans à Tours, à Bordeaux et à Marseille. Vous aurez ainsi réuni le Rhin à la Manche, le golfe de Gascogne et la Méditerranée au Rhin et à la Manche.

M. Berryer insiste pour que le gouvernement aide les compagnies; il y a intérêt public dans ce secours, et l'état d'ailleurs doit en retirer un grand bénéfice.

M. Berryer déclare impossible l'établissement de wagons appartenant à diverses compagnies; on peut s'en aller auprès de tous les hommes d'expérience. Il faut donc qu'il y ait monopole de transport; mais ce privilège n'entraînerait-il pas le monopole commercial? C'est pour éviter cet abus que le gouvernement doit se créditer une part dans les chemins.

Mais quel sera le système de secours employé par le gouvernement? Sera-ce le système de prêt? C'est le système anglais: mais en Angleterre l'esprit d'association est plus grand que chez nous; l'esprit d'association doit d'abord avoir bien plus de force, les chemins étant plus petits que les lignes projetées

et règles du passé, désormais brisées, par des freins artificiels qui

lissent lieu de conscience provisoire. On est convenu de certaines façons d'agir; le bien et le mal sont devenus des choses de convention; ceux qui sortent bêtement des conventions sont flétris par l'opinion, sont ruinés, pourrissent au bûche ou vont s'asseoir sur la fatale charrette. Ceux, au contraire, qui possèdent l'art de ne pas sortir du convenu, sont bénis, loués, adoués, considérés: ils amassent de belles rentes pour eux et leurs, jouissent de tout, élaboussent la multitude, et sont réputés habiles, ce qui est le dernier terme de l'admiration à notre époque. Faut-il répéter que nous sommes les premiers à reconnaître des exceptions heureusement nombreuses? A qui bon? cela s'entend de soi. Oui, certes, il y a des exceptions: cette horrible généralité, et cela est heureux! Quel œil ne sera aveuglé par le spectacle de tant de turpitudes, s'il ne peut se reposer de loin en loin sur un peu de vertu, sur un peu de candeur et de loyauté!

Mais voilà quant au fond des choses; quant à la forme, est des plus charmantes. Dans la crainte de se montrer trop proquement sa hideur, on s'est recouvert de la vocabulaire des sentiments qui ne sont plus; on a conservé tout le vocabulaire d'idées qui ont cessé d'être; les haines se sont fardées des beaux semblants; on s'est dupé mutuellement, on s'est calomnié, on s'est déchiré avec la plus exquise politesse: la rapacité est intitulée ambition; la cruauté, nécessité; l'impudence, habileté; l'apostasie, talent; la peur, esprit d'ordre; l'impunité du crime, bonheur: en un mot, l'individualisme, cette unique passion d'un monde sans poésie désormais, s'est parqué la face des masques les plus honnêtes. De la fange au de-

cette énigme, si triste au fond, si plaisante en la forme. Ce fut encore au lendemain de la révolution que nous dûmes l'explication de ce mystère bouffon dont le public n'avait eu jusque là que le vague pressentiment; oui, au lendemain de cette révolution, si juste dans son principe, si pure dans ses moyens, si glorieuse dans son triomphe, si belle dans ses promesses, mais si gaspillée, hélas! et si décevante dans ses résultats. Un découragement amer s'empara de toutes les âmes, et n'épargna pas même ceux-là qui trouvèrent leur compte à tant de déceptions.

Et puis, il faut bien le dire, la révolution de juillet avait été un pas de plus, le dernier peut-être, dans la voie du passé, et le premier, par conséquent, vers un avenir plus ou moins lointain. C'était la dernière tempête d'une vieille société à qui Dieu n'a pas dit: « Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin; » océan d'hommes qui s'est tant remué depuis cinquante ans pour quitter son vieux lit et s'épandre fatalement sur des immensités nouvelles. Or, dans leurs agitations irrésistibles, ces flots ont tout miné, tout englouti, tout ébranlé, tout mis à sec; chacun a pu voir, de ses propres yeux, ce sable mouvant du fond, qui sert de base à tant de choses qu'on avait cru solides à l'égal des rochers. Et maintenant, à l'exception de quelques sentiments irréfutés, je dirais volontiers de quelques instincts qui tiennent à notre nature comme à celle de toutes les créatures vivantes: Qu'on nous cite un sentiment qui ne soit passé à l'état de convention; une illusion qui n'ait été fêlée; une croyance qui ait encore ses racines au fond du cœur; une puissance qui ait conservé son prestige; une vertu qui ne soit jugée ridicule; un dévouement qui ne soit honni; un désintéresse-



France. En France, les capitaux de l'Ouest ne sont pas assez intéressés aux travaux de l'Ouest, par exemple. Le prêt n'est donc pas admissible. Restent le système de subvention d'une fraction du capital et celui de garantie des agioteurs. Or, l'agiote a l'intention d'élever outre mesure le taux des actions; plus tard, elles baisseront forcément, et le découragement s'empare des compagnies. Le troisième système n'entraîne pas ces fâcheuses conséquences. Le gouvernement, en garantissant aux compagnies un certain intérêt, leur assure, sans que cela soit des ressources utiles dans le cas où les dépenses dépassent les prévisions. Dans le système des subventions, au contraire, les sommes livrées tout d'abord aux compagnies font monter l'intérêt des actions au taux de 20 et de 25 pour cent, et offre ainsi un appât à l'agiote. Et si les actions tombent, comme cela doit arriver, si les travaux ne peuvent être achevés sans un supplément de subvention, le gouvernement se trouve engagé, ou bien les compagnies sont exposées à voir leur travail inachevé mis en adjudication.

M. Berryer résume, en terminant, les réflexions qu'il a présentées au commencement de son discours. En raison des nombreux crédits consacrés aux travaux de toute sorte par la chambre, l'état ne peut se grever de tout le fardeau des chemins de fer; mais il faut qu'il évite de laisser le monopole commercial des chemins de fer aux compagnies.

M. Lacaze-Laplagne, sans vouloir donner la préférence à tel ou tel projet, s'attache seulement à expliquer les motifs qui ont conduit le gouvernement à ne pas suivre un système unique dans la question des chemins de fer. Il soutient que dans certains cas il faut l'intervention directe par un capital et dans d'autres la garantie d'un minimum d'intérêt.

**Chambre des Pairs.**

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

Séance du 19 juin.

M. le marquis de Deux-Brézé demande que les conditions du traité avec Abd-el-Kader soient communiquées à titre de renseignements à la commission pour dissiper les craintes ou les préventions du public.

L'honorable pair pense qu'au moment de voter un nouveau crédit pour notre colonie d'Afrique, il est urgent de connaître quelle sera la conduite du gouvernement, et quelles seraient nos garanties dans ce nouveau traité.

La chambre, dit-il, a manifesté le désir, dans une autre circonstance, de s'occuper sérieusement de la discussion sur la question d'Afrique avant la clôture de cette session; je crois que le moment est venu où elle doit les provoquer quand il s'agit d'une demande de crédit. Il insiste pour que MM. les ministres veuillent bien communiquer ces renseignements à la commission.

M. de Salvandy répond au préopinant qu'il est dans le vœu ardent et bien sincère du gouvernement de faire connaître à la chambre et au pays les dispositions du traité qui pourra être conclu avec Abd-el-Kader.

L'orateur s'étonne que la presse et quelques membres d'une autre enceinte aient attaqué un traité qui n'est point encore connu.

Avant la fin de la session, ce traité, ajoute le ministre, sera connu de tous, et chacun jugera qu'il aura été digne des intérêts de la France.

M. le baron Mounier, rapporteur de pétitions, a la parole. Seize réfugiés polonais, résidant dans le département des Landes, et vingt-cinq résidant à Blois, demandent à la chambre la faveur de l'hospitalité de la France. Ces réfugiés quittent en ce moment le service de la reine Christine. Ils implorent de la France la faculté de participer aux secours que la générosité du pays accorde aux autres réfugiés.

Le rapporteur, au nom de la commission, demande le renvoi au ministre président le conseil. (Appuyé! appuyé!)

MM. de Tascher et de Deux-Brézé appuient le rapporteur.

M. de Salvandy promet, au nom du gouvernement, d'améliorer le sort de ces Polonais.

La séance continue.

**Bulletin Judiciaire.**

JURIDICTION CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURIEU.

Audience des 16 et 17 juin.

AFFAIRE PITTON-DÉSAVINIÈRES. — VOLS A L'AIDE DE FAUSSES CLÉS.

De 1824 à 1827, des vols nombreux, qui décelaient dans leurs auteurs une prodigieuse habileté et une audace inouïe, furent commis dans la ville de Lyon. Aucune serrure ne résistait aux ingénieux procédés des voleurs; ils s'introduisaient dans les magasins et, non contents d'enlever de fortes sommes d'ar-

gents, ils s'emparaient des objets de toute nature qui leur tombaient sous la main.

La plupart de ces crimes n'ont pas été poursuivis; la police manquait d'indices qui pussent la mettre à portée de découvrir les coupables; un grand nombre de ces vols sont aujourd'hui protégés par la prescription; l'accusation a retenu quelques-uns seulement.

Au mois d'avril 1824, le magasin du sieur Michel, épiciers, place du Plâtre, fut ouvert à l'aide de fausses clés et dévalisé; l'année suivante, le sieur Gillet, marchand de bonneteries, et le sieur Lafaye, coutelier, demeurant tous deux rue Clermont, furent dépouillés de la même manière d'une grande quantité de marchandises et d'assez fortes sommes d'argent.

En 1826, le sieur Albert-Allion, marchand de toiles, eut à se plaindre du vol de différents objets de son commerce. En 1827, le sieur Lagrange, ferblantier, fut également dévalisé; beaucoup d'autres négociants furent aussi, à la même époque, victimes de semblables spoliations.

C'était à l'aide de fausses clés que les auteurs de ces vols se livraient à leur coupable industrie. Enfin leurs crimes eurent un terme. Un sieur Delesse, revenant du bal, rentra chez lui dans la nuit du 27 janvier 1827, il surprit et arrêta près de son appartement un individu qu'il livra aux mains de la police: c'était Désavinières qui fut trouvé nanti de trois clés qu'on reconnut s'adapter parfaitement aux serrures du sieur Poulet, fabricant de chocolat et habitant la maison où Désavinières fut arrêté. Dans la soirée qui suivit son arrestation, Désavinières parvint à s'évader et à se soustraire aux recherches de la police; mais son domicile était connu: on y fit des perquisitions et on saisit une foule d'objets de tous genres, pièces de draps, soieries, mousselines, comestibles, vins recherchés, etc., c'était un dépôt général; l'appartement servait en même temps d'atelier pour la fabrication des fausses clés; on y trouva près de deux cents limes, des marteaux, des enclumes, etc., en un mot, tout ce qui était nécessaire à l'usage des voleurs de profession.

Quelques soupçons de complicité planèrent d'abord sur Pitton; mais ils ne parurent pas assez graves pour motiver des poursuites qui auraient pu compromettre sa position commerciale, et on se contenta de l'interroger comme témoin. Désavinières avait fui; il était allé chercher un asile à Turin et était parvenu à y établir, sous le nom de Jacquet, un atelier pour la fabrication des étoffes de soie. Il était assidu à son travail et menait une conduite irréprochable. Après neuf années ainsi écoulées, Désavinières crut pouvoir venir s'établir à Lyon. Il se présenta chez son père qui refusa de le recevoir; chassé de la maison paternelle, il se réfugia dans un atelier de la rue Bourchanin, où il travailla sous le nom de Jacquet sans y donner le moindre sujet de mécontentement.

Cependant, au mois de novembre 1836, le hasard le fit reconnaître par un agent de police. Désavinières fut arrêté et avoua tous les vols dont il s'était rendu coupable. De sa prison, il écrivit plusieurs fois à Pitton, qu'il n'avait point vu ni même cherché à voir depuis son retour à Lyon, pour lui réclamer quelques secours; ne recevant point de réponse, il commença à s'emporter en récriminations contre lui.

Traduit devant la cour d'assises du Rhône, à l'une des audiences de l'avant-dernière session, Désavinières dénonça Pitton comme son complice, et les faits sur lesquels s'appuyait cette dénonciation étaient si graves, les détails tellement circonstanciés, qu'une confrontation eut lieu à l'instant même; Pitton fut arrêté séance tenante et l'affaire renvoyée pour être instruite et jugée à une prochaine session. Dans cet intervalle, Désavinières est mort d'une maladie de poitrine, après avoir confirmé dans un interrogatoire les faits qu'il a révélés devant la cour d'assises.

En conséquence, Pitton comparait seul aujourd'hui sous la prévention de s'être rendu coupable, soit comme auteur, soit comme complice, de six vols différents exécutés à l'aide de fausses clés et avec d'autres circonstances aggravantes.

Il résulte des déclarations de Désavinières que Pitton aurait été le complice de tous les vols dont il vient d'être question; qu' aussitôt après l'évasion qui, en 1827, suivit de quelques heures son arrestation, son premier soin aurait été de courir chez celui-ci pour l'informer de qui était arrivé et l'engager à faire disparaître tout ce qui pourrait le compromettre. Tous deux se seraient rendus en grande hâte dans la chambre de Désavinières où Pitton aurait enlevé un porte-manteau contenant des effets précieux et les vêtements dont il se revêtait dans ses expéditions nocturnes. Pitton aurait remis ensuite à Désavinières, mais seulement après de nombreuses démarches de sa part, une somme de six mille francs, au moment où celui-ci quitta la France.

Indépendamment des vols déjà connus, d'autres ont été rappelés dans l'instruction. Ainsi, Désavinières a raconté qu'en 1816 ou 1817, ils avaient dérobé ensemble une grande quantité de chandeliers et de bougies; que Pitton, s'étant chargé d'en opérer la vente dans la rue de la Charité, était rentré tout effrayé, disant que la personne à laquelle il avait offert ces marchandises voulait le livrer à la justice. On a découvert un vieil épiciers de la rue de la Charité, qui raconte le même fait en le faisant remonter à la même époque. Désavinières a déclaré en outre avoir volé de concert avec Pitton une grande quantité de mousselines, dentelles et autres marchandises au préjudice de la demoiselle Brachet, en 1824. Avec une par-

cune autre nation, cette plus spirituelle et aussi cette plus honnête des satires qui aient jamais été faites, Philippon ne put pas affubler son sublime vaurien de costumes politiques; il se mit donc à le promener par tous les chemins du monde social.

Ce sont les diverses stations de cet adorable scélérat (stations déjà étalées la plupart dans la galerie du *Charivari*) que Philippon publie aujourd'hui, au nombre de cinquante, pour la modique somme de trente francs, et rehaussées de tout le prestige d'un coloriage exécuté avec soin.

C'est ainsi que vous verrez le Robert Macaire du spirituel dessinateur traverser tous les états de la société, et par exemple se présenter, sous la robe d'avocat, dans la prison de son ami Bertrand, et lui dire, avec cette voix pompeusement redondante que vous lui savez: « Mon cher Bertrand, donne-moi cent écus, je te fais acquitter d'emblée. — J'ai pas d'argent. — Eh bien! donne-moi cent francs. — Pas le sou. — Tu n'as pas dix francs? — Pas un liard! — Alors donne-moi tes bottes, je plaiderai la circonstance atténuante. » — Puis, sous le rabat de l'avoué, dire effrontément à son client: « Gagné, mon cher, gagné sur tous les points! — C'est bien temps! un procès qui a duré dix ans et qui ma ruine! — Mieux vaut tard que jamais! — Enfin, combien me revient-il? — Le voici: la cour vous accord 12,000 f., et nous avons 13,500 f. de frais. Vous ne me devez plus que 1,500 f. — Mais alors je perds 1,500 f. — Oui; mais, vous gagnez votre procès. » — Puis, comme accusé, s'écrier: « Eh bien! oui, messieurs, j'ai eu des malheurs en cour d'assises... mais le malheur est toujours respectable! D'ailleurs, s'il est vrai que j'ai l'habitude des soustractions, je suis plus excusable qu'un autre, puisqu'il m'est plus difficile de ré-

sister à mon penchant. Au reste, je suis accusé d'avoir vendu du plomb pour de l'or! Vingt témoins le soutiennent; eh bien! je le nie quarante fois, et puisque deux négations valent une affirmation, il est clair que vous devez nécessairement m'acquitter. » — Puis, banquier et juré, dire à Bertrand, transformé en postillon: « Prends la poste, la nouvelle ne peut pas être connue à Bordeaux; crève dix chevaux! arrive le premier, joue ferme à la baisse, et nous réaliserons encore un million à coup sûr!... Moi, je vais au palais: nous condamnons ce matin un drôle qui a volé dix francs. Voter dix francs!... Ppppppoussons!... » — Puis, médecin, dire à son client: « Diable! ne plaisantez pas avec cette maladie!... Croyez-moi, buvez de l'eau, beaucoup d'eau... Frottez-vous les os des jambes et revenez me voir souvent!... Ça ne vous ruinera pas, mes consultations sont gratuites!... Vous me devez 20 francs pour ces deux bouteilles. On reprend le verre pour dix centimes. »

Mais nous vous laissons le plaisir de continuer vous-même cette amusante galerie qui fait tant d'honneur à Philippon, comme pensée, et à Daumier, l'habile et chaud dessinateur, comme exécution.

Espérons que leur verve ne s'en tiendra pas à cette première collection. Continuez, messieurs, continuez de présenter courageusement à la société ce magique miroir, ce miroir à mille facettes qui s'appelle Robert Macaire. Pendant ce temps de censure théâtrale, c'est à vous seuls, caricaturistes, qu'est échue la noble mission de celui qui désormais l'ancien *Tar-lufe*. Peut-être qu'en se mirant dans vos fidèles esquisses, cette société rougira d'être si laide, et se fera belle enfin d'une beauté nouvelle.

LOUIS DESNOYERS.  
(Le Siècle.)

telles sont les charges principales qui s'élèvent contre Pitton. Cet accusé est âgé de 51 ans; c'est un ancien officier dont les traits portent une empreinte de vigueur et de fermeté, il porte des regards assurés sur l'auditoire sans paraître ému de la curiosité dont il est objet.

Il répond avec beaucoup de sang-froid aux questions qui lui sont adressées, et oppose aux aveux de Désavinières des dénégations formelles. S'il lui a rendu des services, c'est parce qu'il se trouvait, dit-il, dans une position plus fortunée, parce qu'il le connaissait d'enfance, et l'a eu pour compagnon d'armes après avoir été son camarade de collège; mais il a repoussé Désavinières aussitôt qu'il l'a su coupable, et ce dernier, irrité de ses refus de secours, a essayé de le perdre par de mensongères déclarations.

Après cet interrogatoire, on entend M. Delesse, agent de change qui arrêta Désavinières en 1827, MM. Brun et Girain, autrefois associés de Pitton, Jenny Dumazet, aujourd'hui femme Laloup, et plusieurs autres témoins qui déposent soit de l'intimité qui existait entre Désavinières et Pitton, et des confidences mystérieuses qu'ils auraient eues fréquemment ensemble, soit des craintes que Pitton aurait manifestées pour sa sûreté à diverses époques.

Lecture est donnée de plusieurs lettres de Désavinières, qui sont datées de Turin, et où ce dernier présente Pitton comme l'auteur de son avilissement et de sa honte.

M. La borie, substitut de M. le procureur-général, soutient l'accusation; la défense est présentée par M. Margérand. Les jurés répondent affirmativement sur toutes les questions; la cour condamne Pitton à 10 ans de travaux forcés.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.**

Audience du 20 juin.

ENTRAVES A LA LIBERTÉ DES ENCHÈRES.

M. Dupasquier a fait procéder, en vertu de condamnation judiciaire, à la saisie des objets mobiliers garnissant le domicile de son locataire, M. Diano, limonadier à Saint-Rambert. La vente de ces objets, qui devait avoir lieu le dimanche 28 mai, a été, par un accord amiable entre le débiteur et le créancier, fixée au lundi 29. A cette époque, Diano publia dans le *Censeur* une lettre qui avait pour objet d'annoncer le jour de cette vente, et dans laquelle il attribuait le mauvais état de ses affaires aux persécutions politiques qu'il éprouvait depuis long-temps.

Au jour fixé, l'huissier Lévy vint procéder à la vente: les premiers objets mis aux enchères furent six tables de marbre que les enchérisseurs ne portèrent qu'à 30 centimes d'abord. Dupasquier voulut élever la somme offerte à soixante francs; mais il lui fut dit qu'il n'avait pas droit, lui, créancier saisissant, de se porter enchérisseur; croyant n'avoir pas droit de le faire, il s'abstint d'enchérir et se retira; les six tables de marbre furent adjudgées à 5 francs.

L'huissier dit qu'il ne lui était pas possible de continuer la vente, qu'il allait clore son procès-verbal et remettre cette vente à un autre jour; mais des murmures s'élevèrent, Diano insista pour la continuation des enchères, il prétendit que l'huissier n'avait pas droit de changer le jour de la vente, et dit à celui-ci en lui présentant un code: Montrez-moi la loi qui vous autorise à suspendre les enchères. En ce moment, l'huissier déclara qu'il ne continuerait pas sans y être formellement autorisé par tous les créanciers présents, et deux d'entre eux, les sieurs Granger et Danguin, signèrent sur le procès-verbal l'autorisation demandée. La vente continua; son prix total ne s'éleva qu'à 72 fr.

Tels sont les faits à raison desquels comparaissent Diano, Gauthier, Sornat, Danguin, Granger et Solichon, prévenus d'avoir par violence ou menaces porté atteinte à la liberté des enchères, et de s'être ainsi rendus coupables, soit comme auteurs, soit comme complices, du délit prévu par l'article 413 du code pénal.

Les témoins entendus viennent confirmer tous les faits ci-dessus; il résulte aussi de leurs dépositions que tous les objets

vendus aux enchères ont été restitués au sieur Diano et transportés dans un domicile qu'a maintenant ce dernier à la Croix-Rousse.

Me Desgranges, pour le sieur Dupasquier, partie civile, conclut à 2,500 fr. de dommages-intérêts.

M. le procureur du roi, en son réquisitoire, dit que les violences à l'aide desquelles on parvient à écarter les véritables enchérisseurs pour se faire adjudger les objets à vil prix, ont pour résultat de protéger une spoliation au préjudice du créancier, à qui on enlève ainsi le gage qui lui appartient et sur lequel il a dû compter; que depuis les faits de la cause, ce fatal exemple a entraîné d'autres faits du même genre, à raison desquels des poursuites sont aussi dirigées; il déclare s'en rapporter à la sagesse du tribunal en ce qui concerne Danguin, Solichon et Granger, il requiert contre les trois autres prévenus l'application de l'art. 412.

Me Chanay a plaidé pour Diano, et Me Cabaud pour Gauthier et Sornat. La défense, s'attachant surtout à écarter la violence, qui seule pouvait donner aux faits un caractère de criminalité, soutient que l'art. 412 est sans application possible dans la cause.

Les défenseurs de Danguin, Solichon et Granger, renoncent à la parole.

Le tribunal, après en avoir délibéré, condamne Diano à deux mois de prison, Gauthier à un mois et Solichon à huit jours de la même peine, tous trois à 100 fr. d'amende et à 2,500 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile; les trois autres prévenus sont acquittés.

Nous engageons les personnes atteintes de surdité à aller voir, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13, les INSTRUMENTS ACOUSTIQUES qu'il vient de recevoir de Paris; ils réunissent tous les avantages contre cette infirmité.

**Spectacles du mercredi 21 juin 1837.**

**GRAND-THÉÂTRE.**

1<sup>o</sup> LES COMÉDIENS, comédie en cinq actes et en vers. — 2<sup>o</sup> LA SYLPHIDE, ballet-pantomime en deux actes. — On commencera à 6 heures.

**GYMNASÉ-LYONNAIS.**

1<sup>o</sup> MICHEL, vaudeville en quatre actes. — 2<sup>o</sup> LA SAVONNETTE, comédie-vaudeville en 2 actes. — 3<sup>o</sup> L'AUBERGE DES ADRETS, mélodrame comique en deux actes. — On commencera à six heures 1/2.

**Bourse de Paris du 19 juin 1837.**

Hier et ce matin, le 3 p. 0.0 s'est élevé à 78 10. La hausse continuait au commencement du parquet, quand de fortes ventes ont fait baisser à 77 90. On ignore le motif de la baisse; on suppose que des géants ont apporté de mauvaises nouvelles de la santé d'Angleterre. L'actif avait une tendance à la hausse au commencement; on l'a fait à 24 1/2; mais le cours ne s'est point soutenu; on a fermé à 24. On a été téméraire de l'affaire du baron de Meer avant de spéculer dessus. Le chemins de fer sont en baisse; les autres sont sans variations.

Cinq pour cent . . . . .	108 85	108 85	108 70	108 70
— fin courant . . . . .	108 85	108 85	108 80	108 80
Quatre pour cent . . . . .	99 50			
Trois pour cent . . . . .	77 90	77 90	77 80	77 80
— fin courant . . . . .	78 10	78 10	77 90	77 95
Rentes de Naples . . . . .	96 50	96 55	96 50	96 50
— fin courant . . . . .	96 75	96 75	96 75	96 75
Actions de la Banque . . . . .	2375			
Quatre Canaux . . . . .	1185			
Caisse hypothécaire . . . . .	815			
Emprunt d'Haïti . . . . .	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

**FEUILLE D'ANNONCES.**

(2678) A CÉDER. — Une fonderie pour pièces de fonte de toutes dimensions. Elle est située à St-Etienne, et jouit d'une clientèle nombreuse: elle possède un matériel complet et une riche collection de modèles; c'est un établissement nécessaire aux besoins de la localité.

On accordera des facilités pour les paiements. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Henri Ramay, place Henri IV, à Lyon.

**(2712) IMPRIMERIE A VENDRE.**

Cet établissement est seul dans un arrondissement, à 34 lieues de Paris, dans une sous-préfecture très-commerçante. Un journal d'annonces très-lucratif est attaché à cet établissement. Une reliure y est en pleine activité. — Prix: 15,000 fr.

S'adresser chez M. Lecouturier-Roche, à Villefranche, ou au bureau du journal LE VIGILANT LYONNAIS.

(2730) A VENDRE. — Une bonne pharmacie située au Grand-Temps (Isère). Cette commune a l'avantage d'avoir deux forts marchés par semaine. Toutes facilités pour les paiements seront données à l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boitel, pharmacien, rue Lafont; à M. Millan, sur la place du Collège, et à M. Bruny, droguiste, à Lyon.

(2714) A VENDRE. — UN FONDS D'AUBERGE-CABARET sis à Lyon, rue Pareille, n° 13, quartier St-Vincent. Ce fonds, exploité par le sieur Guyot, est très-ancien, et jouit d'une nombreuse clientèle. On donnera toutes facilités pour le paiement, avec des garanties.

S'adresser, audit fonds, à M. Guyot.

(2699) A VENDRE. — Fonds de pâtisseries et cafetier, grande rue de la Croix-Rousse, au coin de l'église, n° 81. S'y adresser.

(2729) A VENDRE ou A LOUER de suite. — Les beaux bords orientaux dans l'hôtel du Parc. S'y adresser.

(2659) On désire trouver un associé qui puisse faire une mise de fonds de 5 à 10,000 fr. dans une entreprise à l'abri des chances du commerce, et dont les bénéfices sont considérables. Le bailleur de fonds en aura seul le maniement. S'adresser au bureau du journal.

(2711) Une dame de 31 ans, d'une famille honorable et recommandable, ayant reçu une très-belle éducation, désire se placer soit comme dame de compagnie, femme de charge, soit dans une maison de commerce, connaissant très-bien la partie. Il lui serait égal d'aller à l'étranger.

S'adresser chez M. Lecouturier-Roche, à Villefranche, ou au bureau du journal LE VIGILANT LYONNAIS.

(2713) Le sieur Perrin, traiteur, ci-devant Cloche-d'Or, à la Mulatière, a l'honneur de prévenir le public qu'il a changé de domicile, et qu'il tient actuellement l'hôtel St-Louis, place de la Miséricorde, n° 5.

Les personnes qui voudront honorer son hôtel de leur présence y trouveront tout ce qui peut satisfaire le goût, et seront servies à un prix modique, avec autant de promptitude que de propreté.

(2721) Nous avons maintenant en France des eaux thermales qui peuvent rivaliser avec celles d'Aix en Savoie. L'établissement des eaux de La Motte-St-Martin, si célèbres dans les siècles derniers, vient d'être entièrement restauré.

Le gouvernement l'a doté d'un médecin sous-inspecteur. Ces eaux, dont la température est de 45 degrés, sont très-efficaces pour la guérison des rhumatismes, des rétractions des membres, etc. etc.

La voiture de La Motte est à Grenoble, chez M. Poudret, hôtel de Provence, rue St-François.

Remède contre les affections du cuir chevelu, les dartres, et les différentes espèces de teigne, composé par L. Oursel, pharmacien à Rouen.

Seul dépôt, à Lyon, à la pharmacie de M. Macors, rue St-Jean, n° 30. On y trouve aussi les capsules gélatineuses au baume de copahu, de M. Mottes de Paris; et les biscuits dépuratifs du docteur Ollivier, par boîtes de 5, 10 et 20 fr. (2626)

**RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.**

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stachas, dans les maladies de poitrine, telles que phisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrrouements, aphonies de la voix, crachements de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Perennin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

**AVIS.**

DÉPÔT général des remèdes APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, annoncés dans les journaux, ainsi que des EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES ET NATURELLES. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13, près la rue de la Cage. (2104)

**AVIS AUX FAMILLES.**

**Assurances et Remplacements militaires,**

Dirigés par MM. Nathan Mayer et Comp<sup>e</sup>, propriétaires et agents d'affaires, patentés à la mairie de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue des Célestins, n° 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1836.

Les fonds ou valeurs provenant des assurances resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Comp<sup>e</sup> que sur la production des pièces justificatives.

Le prix de l'assurance est fixé comme il suit: Arrondissement de Lyon.

Cantons de la ville (cinquième excepté),	1,000 f.
Cinquième canton de la ville, comprenant le faubourg de Vaise,	900
Cantons ruraux,	800

**Arrondissement de Villefranche.**

Cantons de Thizy, Tarare et Monsols,	900
Villefranche et autres cantons non désignés,	800

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 8, ou chez MM. les notaires délégués, Charvériat, Laforest et Tavernier, à Lyon; Perroud, à Neuville-sur-Saône; Rémond, à Caluire; Bolo, à Limonest; Parceint, greffier, à St-Cyr-au-Mont-d'Or; Carre, à Anse; Portalès, à Villefranche; Dulac, à Beaujeu; Dulac, à Belleville; Vernay, à Lamure; Lacroix, à Monsols; Salet, à Tarare; Santallier, à Thizy; Gonnet et Duchamp, au Bois-d'Oingt; Peillon, à l'Arbresle; Flurant, huissier au même lieu; Rappet, à Grézieu-Lavarenne pour Vaugneray; Perrin, à St-Symphorien; Rivoyre, notaire, et Pascal, greffier, à St-Laurent-de-Chamousset; Angelo, à Charly pour St-Genis-Laval, et Lyons, à Condrieu. (2692)

**SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU**

PAR DISTILLATION,

Composé par P. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions, crachements de sang et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec les plus grands succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir comme préservatif, soit comme curatif, pendant son période agissant sur toutes les irritations de la gorge.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop dont son père fut le seul inventeur et duquel il est l'unique successeur ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom dans l'intention de le contrefaire et qui ne méritent nullement la confiance. (2052)

**MALADIES SECRÈTES,**

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

**MESSAGERIES ROYALES D'ITALIE.**

**AIX-LES-BAINS.**

DÉPARTS DE LYON: ARRIVÉES A AIX: A 9 heures du soir. Le lendemain à 3 heures du soir.

On ne change pas de voiture ni de conducteur aux frontières.

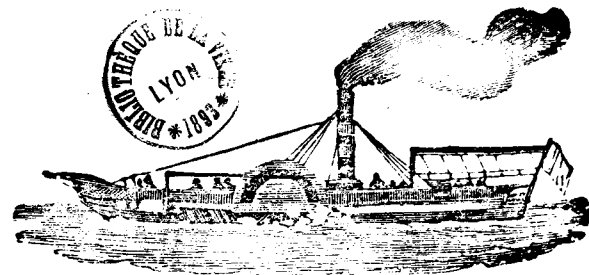
Bureau: à Lyon, chez MM. BONAFOUS FRÈRES, rue NEUVE. (2722)

**(2533) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.**

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop composé de Salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr. et de 2 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue St-Jean, n° 30, à Lyon.

Il sera donné des consultations gratuites tous les dimanches depuis le matin jusqu'à onze heures très-précises.



**PAQUEBOT A VAPEUR**

FRANÇAIS

**POUR CADIX.**

Le paquebot à vapeur français le Phocéen, de la force de 140 chevaux (capitaine T. Auzet), partira de MARSEILLE pour CADIX le 25 juin courant, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Carthagène, Almería, Malaga et Gibraltar.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. T. Périer et C<sup>o</sup> armateurs, ou à MM. Fraissinet et Robert, courtiers, rue Canebière, n° 33. (261)

**Pommade Mélainocôme.**

Il n'est bruit en France que des merveilles de cette précieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir sur-le-champ, et sans aucune préparation, les fortifie, les épaissit et les empêche à jamais de blanchir et de tomber. Nous ne pouvons mieux en faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éloquent de M. le docteur Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris. (Voir les journaux du 15 juin 1832.) Le seul dépôt se trouve à Paris, chez M<sup>me</sup> veuve Cavaillon, Palais-Royal, galerie Valois, n° 133, au deuxième, l'entrée par l'allée de l'habiter. (Ne pas confondre la boutique du parfumeur à côté.) Le prix des pots est de 5, 10 et 20 fr. On y trouve aussi les célèbres pommades blonde et châtain, aux prix de 10 et 15 fr. (Ecrire franco.) A Paris et chez M. Chambry-Cocq, marchand-quincaillier, place des Terreaux, et chez M. Girard, marchand de nouveautés, place Bellecour, près l'hôtel l'Europe, à Lyon. (2681)